

respecte pas sa signature a tût fait de détruire la confiance qui avait été placée en lui.

En conséquence, pour maintenir bon son crédit, le marchand en détail doit vendre sa marchandise avec un profit suffisant, être très particulier de ne vendre à crédit qu'à des personnes qui le paieront aux dates fixées, et ensuite être bon percepteur lui-même. Enfin, d'adopter la méthode et le système de ses fournisseurs. De classer ses clients par rapport à leur crédit et de refuser de vendre à ceux qui ne rencontrent pas leurs obligations. Aucun marchand en détail ne peut payer régulièrement ses comptes, à moins qu'il ne force d'abord ses clients d'en faire autant.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTREAL SUSPEND SES SEANCES JUSQU'A NOUVEL ORDRE.

Dans sa séance régulière de mercredi, la Chambre de Commerce du District de Montréal, sur proposition de M. Joseph Filiatrault, secondé par M. Ludger Gravel, l'exécutif de la Chambre de Commerce a résolu de suspendre ses séances jusqu'à nouvel ordre.

Au cours de cette vacance, les comités spéciaux pourront toujours être convoqués d'urgence par le président, mais il n'y aura pas d'assemblée régulière.

Le président de la Chambre, M. Adélar Fortier, et plusieurs membres en vue vont entreprendre incessamment une campagne de recrutement.

La Chambre de Commerce étant devenue une société qui s'impose à quiconque s'intéresse au commerce, il n'y a pas de doute, qu'avec l'ardeur qu'on leur connaît, ces messieurs auront un succès digne de leur travail.

Le Chambre de Commerce a nommé mercredi les délégués qui représenteront la Chambre de Commerce du District de Montréal au VI^e congrès international des Chambres de Commerce, qui sera tenu à Paris, le 8 juin prochain. Ce sont: L'hon. M. Pérodeau, MM. C. H. Catelli, A. V. Roy, Albert P. Frigon et Joseph Fortier.

ASSEMBLEE DES EPICIERS.

Cette section de l'Association des Marchands Détailliers tient une nombreuse réunion, mercredi soir. — Etude de la nouvelle loi des licences.

La section des Epiciers, de l'Association des Marchands Détailliers du Canada, s'est réunie sous la présidence de M. G.-A. Archambault, mercredi soir, aux bureaux de l'Association, 80 rue St-Denis. L'assemblée était exceptionnellement nombreuse.

Il a été question de la fermeture de bonne heure. Les membres veulent que le règlement soit respecté par tous, et la police devrait voir à ce que la loi soit appliquée sans favoritisme. On a aussi parlé du grand pique-nique annuel des épiciers, qui aura lieu en juillet. Les membres du comité ont reçu plein pouvoir d'organiser cette fête.

M. le secrétaire J.-A. Beaudry a ensuite expliqué au long la nouvelle loi Mackenzie, relativement aux épicerie licencées. Il a averti les épiciers de bien se conformer aux dispositions de la loi, afin de conserver leurs licences, car le 1^{er} mai 1919, 198 d'entre elles seront supprimées, en vertu de la nouvelle loi. Et ce sont les épicerie qui enfreindront les règlements, qui perdront leur licence pour la vente des liqueurs spiritueuses.

Le secrétaire a ensuite rappelé qu'à partir du 1^{er} mai

prochain, les épicerie licencées ne pourront ouvrir leurs portes pour la vente des liqueurs qu'à 7½ heures du matin. Un autre règlement nouveau et très important, c'est qu'aucune commande de liqueurs ne pourra être livrée dans un quartier prohibitionniste, lorsque ces liqueurs devront être payées sur livraison. M. Beaudry a expliqué les autres clauses de la loi et a donné de pratiques conseils à tous les épiciers, détenteurs de licences pour la vente de liqueurs.

La semaine prochaine, "Le Prix Courant" publiera un article sur plusieurs autres item intéressant les épiciers licenciés et hôteliers.

NOS EXPORTATIONS.

Le montant total des denrées exportées aux Etats-Unis par Winnipeg, l'année dernière, est de \$7,436,578, contre \$5,728,299 en 1912. Les peaux ouvrent la marche avec un montant de \$1,612,292, à peu près un million de moins qu'en 1912. Les fourrures arrivent en second lieu avec \$851,608, à comparer à \$521,337. Les exportations de blé forment une somme de \$148,113, tandis que l'année précédente elles avaient monté à \$177,619. On a exporté de la racine de senega pour la valeur de \$131,530. L'orge pour un montant de \$58,603; le son, pour \$237,576; le lin, \$797,997, ce qui donne un excédent sur l'année 1912, où les exportations se chiffraient par \$271,026, seulement; la farine, \$56,241, représente une diminution de \$265,198 sur l'année précédente; l'avoine, \$693,574, contre \$145,670 en 1912; l'avoine en gousses et l'avoine de pur grain, \$61,318, contre \$19,426. Une augmentation considérable est rapportée quant au nombre des bes

LE PRIX DES OEUF.

Pour la deuxième fois en une semaine, la maison Gunn, Langlois & Cie a reçu l'offre d'un wagon d'oeufs, au prix du jour. Jusqu'ici nous fournissions des oeufs à l'Ouest qui les payait très cher. Les fermiers de la prairie ont commencé l'an dernier à faire en grand l'élevage de la poule. On en voit le résultat et on ne peut que s'en réjouir. Si l'Ouest, depuis Edmonton et Calgary jusqu'à Winnipeg, continue à nous offrir des oeufs, il est probable que nous allons les payer cette année meilleur marché que depuis longtemps. Ce n'est pas malheureux qu'au moins nous ayons la perspective de payer meilleur marché une chose qui se mange. Le fait est tellement imprévu qu'on ne peut y croire. Quoi qu'il en soit, nos fermiers apportent des oeufs et les commissionnaires des Etats-Unis nous en envoient à pleins wagons.

Tant mieux si le prix de la vie tend enfin à baisser; l'oeuf est un aliment précieux qu'on peut, dans une large mesure, substituer à la viande.

HOTEL GRAND CENTRAL DE TROIS-RIVIERES.

Il nous fait plaisir de pouvoir annoncer à nos lecteurs, surtout à ceux qui voyagent, que l'hôtel Grand Central de Trois-Rivières, P.Q., vient de subir de grandes améliorations, sous la direction de M. E.-L. Ethier, autrefois de Montréal.

M. Ethier a beaucoup d'expérience dans le commerce. Pendant plusieurs années, il a été gérant de grands hôtels, aux Etats-Unis aussi bien qu'au Canada.

Nous ne doutons pas qu'il saura prendre avantage de l'expansion rapide de la ville de Trois-Rivières, et qu'il saura attirer chez lui le plus grand nombre des visiteurs. Nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle entreprise.